

Sécurité publique

Cédric Eschmann, conseiller général:

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Présidente, Chers Collègues, nous avons tous pu prendre connaissance en début d'année de la répartition des dicastères au sein de l'exécutif de la nouvelle commune de Val Terbi.

Je constate que la sécurité publique n'a pas été intégrée en tant que telle dans un de ces dicastères, alors que d'autres nouvelles communes fusionnées telles que Val de Ruz ou Val de Travers par exemple, dans un canton limitrophe certes, y ont pensé. Il ne s'agit pas de police ou de répression, ni encore de vandalisme, mais bien de la sécurité des installations ou infrastructures que la commune met à disposition de sa population.

Je tiens à rappeler que selon l'article 58 du Code des obligations, la commune en tant que propriétaire, a le devoir de mettre à disposition des infrastructures exemptes de vices de construction et de défauts d'entretien.

Or, force est de constater, au vu de la non-conformité de certaines installations (intérieurs et abords des écoles, infrastructures routières communales ou encore places de jeux, pour ne citer que quelques exemples) qu'une épée de Damoclès est suspendue sur la « tête » de la commune. Certains défauts, si accident il devait y avoir, engendreraient en sus des dégâts corporels et moraux, des conséquences juridiques et financières majeures pour la commune.

Constatant à la lecture du budget 2013 qui nous est proposé aujourd'hui et que nous discuterons tout à l'heure, que rien ou presque n'est envisagé à ce niveau, est-il prévu dans le cadre de la législature actuelle de prendre en compte cet aspect sécurité publique des infrastructures et de planifier, du moins pour les défauts majeurs, une mise en conformité des installations mises à disposition de la population dans un souci d'exercer le devoir de diligence de la commune?.

Réponse: Nous sommes soucieux de toutes nos infrastructures communales. Elles sont contrôlées par des maisons spécialisées. Au niveau des places de jeux, les citoyens nous font les remarques et nous y remédions dès que possible. Il est vrai qu'aucun montant ne figure dans le budget. Nous pouvons nous poser la question pour le futur. Nous pouvons imaginer que le travail soit fait par la voirie et ceci une fois par année.

Cédric Eschmann: Je suis satisfait.